



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 98523

Texte de la question

Mme Odette Duriez tient à attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes au sujet des inquiétudes réelles des représentants et acteurs de l'insertion par l'activité économique de la région Nord - Pas-de-Calais. Il apparaît que les crédits relatifs à l'insertion par l'activité économique et récemment notifiés à la direction régionale du travail de la formation professionnelle traduisent une amputation budgétaire importante par rapport aux crédits 2005. En effet, l'enveloppe budgétaire définitive est de 17 millions d'euros alors que les besoins exprimés étaient en décembre 2005 de 22 millions d'euros. De plus, les soldes 2005, d'un montant de 5,8 millions d'euros, engagés et dus aux structures, doivent être affectés sur les crédits 2006. Ce sont donc seulement 11,2 millions d'euros qui sont apportés au titre de cette année. Les structures d'insertion par l'économique s'alarment d'une telle décision, en totale contradiction avec les priorités affichées par le Gouvernement concernant l'emploi et la lutte contre l'exclusion, comme cela a été encore récemment rappelé lors d'un Conseil national de lutte contre l'exclusion, réuni autour du Premier ministre. Les professionnels, compte tenu de cette décision tardive, craignent de devoir remettre en cause nombre d'actions déjà engagées. Aussi elle lui demande de permettre à ces entreprises et associations d'insertion d'assurer leurs missions en revenant sur ces arbitrages budgétaires lourds de conséquences et en contradiction avec les objectifs du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les inquiétudes liées au financement de l'insertion par l'activité économique. Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage menée par le gouvernement, est prioritaire et leur effort pour développer un outil d'accès à l'emploi efficace au service de ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail doit être accompagné par l'État. Le plan de cohésion sociale consacre d'ailleurs des moyens sans précédent à leur développement avec la création d'une aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion de 24 millions d'euros par an, l'augmentation des crédits du fonds départemental d'insertion, de 13,4 millions d'euros en 2005 à 21 millions d'euros en 2007 (actuellement prévus dans le projet de loi de finances pour 2007), et le financement de 13 000 postes dans les entreprises d'insertion en 2005 pour atteindre 14 479 postes dès 2007. Les acteurs de l'insertion par l'activité économique redoutent que les engagements souscrits en 2005 soient amputés des crédits de paiement qui n'ont pas été reportés, en application des nouvelles dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. A cet égard, l'évolution des règles budgétaires est sans incidence sur les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'insertion par l'activité économique et les crédits inscrits en loi de finance initiale pour 2006 permettent de consolider les acquis de 2005. Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est vigilant sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98523

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6731

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 149